



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre l'association Yacht club de Toulon et toute personne adhérente ou effectuant un achat auprès du club.

### 1. A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 5 ans, sans limite d'âge supérieure.

Vous devez remplir 5 conditions :

1. Etre en bonne condition physique. La personne inscrite atteste de sa bonne aptitude physique en adéquation à la pratique des sports nautiques.
2. Savoir nager (apte à s'immerger puis nager au moins 25 mètres sans reprendre pied s'il a moins de 16 ans ou nager 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans.
3. Accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le YCT.
4. Avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club.
5. Avoir rempli la fiche d'autorisation de pratique « stage »

### 2. Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage au sein du YCT. D'un montant de 20 euros, la cotisation est valable du 1/09 au 31 août de chaque année. Cette cotisation permet d'accéder à l'ensemble des prestations du YCT : stages, mise à disposition d'embarcation mais aussi l'accès aux locaux, vestiaires, club house, avantages divers ... L'adhésion est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage.

Le stagiaire doit également s'acquitter du Passeport Voile de la Fédération Française de Voile (10,40 € valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours) comprenant une assurance responsabilité civile. Une complémentaire, dont vous trouverez les informations sur votre licence, vous est proposée par la Fédération Française de Voile. Les informations sont également disponibles sur le tableau d'affichage de l'accueil du YCT ou sur simple demande. Chaque adhérent est libre d'entreprendre les démarches auprès de l'assureur de la FFV et atteste en signant ce bulletin d'inscription en avoir été informé par le YCT.

### 3. Comment s'inscrire ?

- **Par Internet** : sur ce site, notre service en ligne est sécurisé et le règlement s'effectue par carte bancaire. –

**Yacht Club de Toulon**

Plage du Mourillon anse Tabarly

83000 TOULON tél : 04 94 46 63 18

[www.yctoulon.fr](http://www.yctoulon.fr) mail : [contact@yctoulon.fr](mailto:contact@yctoulon.fr)





**-Par courrier**, en nous retournant la demande d'inscription accompagnée de votre règlement à l'adresse suivante : YCT plages du Mourillon anse Tabarly 83000 TOULON.

**- A l'accueil du YCT**, plages du Mourillon, anse Tabarly 83000 TOULON

#### **4. Attestation de natation**

La pratique en centre de vacances des activités de voile est subordonnée à la production d'une attestation de natation pour les mineurs. En s'inscrivant, le stagiaire atteste savoir nager au minimum 25 m (pour les moins de 16 ans) ou 50 m (départ plongé pour les plus de 16 ans).

#### **5. Combien payer à l'inscription ?**

- La cotisation annuelle obligatoire : 20 euros (valable 01/09 au 31 août de l'année qui suit) - Le Passeport Voile (10,40 € valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours) comprenant une assurance responsabilité civile.

- Le coût du stage (voir les tarifs sur notre site Internet) -

Le remboursement est accepté en cas d'annulation pour des raisons de forces majeures (raisons médicales, examen scolaire ou universitaire, préjudices graves, licenciement) et sous réserve de justificatifs émanant d'autorités compétentes.

#### **6. Règles de vie en collectivité**

Toute inscription à un stage au YCT entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

#### **8. Modes de règlement**

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par:

- chèque à l'ordre du YCT, en précisant au dos vos nom, prénom, (joindre le chèque à la demande d'inscription).

- Carte Bleue, Visa ou Mastercard (pour l'inscription en ligne, la Carte Bleue représente le seul moyen de paiement.

- Chèques Vacances - Espèces (Euros)

Pour les résidents hors Union Européenne : - Cartes bancaires citées ci-dessus.

#### **9. Modification d'inscription**

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit au YCT (avec photocopie du justificatif pour une annulation si le stage a été réglé).

- par e-mail : [contact@yctoulon.fr](mailto:contact@yctoulon.fr) -

- par courrier à l'adresse du club.

Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation. Il en est de même pour vous faire remplacer par une autre personne. La demande sera acceptée dans la limite des places disponibles.

#### **Yacht Club de Toulon**

Plage du Mourillon anse Tabarly

83000 TOULON tél : 04 94 46 63 18

[www.yctoulon.fr](http://www.yctoulon.fr) mail : [contact@yctoulon.fr](mailto:contact@yctoulon.fr)



## **10. Annulation**

Le YCT se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement 10 jours avant le début du stage, sans aucune contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées (sauf s'ils acceptent de transférer le stage à une autre date ou sur un autre support). Si l'encadrement juge les conditions météorologiques sont trop défavorables ou ne garantissent pas suffisamment les conditions de sécurité, l'activité sera aménagée ou annulée. Ces annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.

## **11. Remboursements**

Les journées non naviguées en raison des conditions météo indépendantes de la volonté du YCT ne peuvent prétendre à remboursement.

## **12. Caution**

Une caution peut vous être demandée pour la location de nos supports. Voir sur notre site Internet « Location » une caution pourra vous être demandé et sera restituée en fin de navigation ou retenue en cas de dommage causé au matériel.

## **13. Relations adhérents**

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du YCT par courrier ou par mail.

## **14. Informatique**

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du YCT.

## **15. Photos et vidéos**

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du YCT ou autres documents faisant la promotion de la Voile (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au YCT.